

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 20 Mai 1890

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince, par Ordonnances des 10 et 16 de ce mois, a nommé Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles, M. Jacques Eymin, Vice-Consul de la Principauté à Marseille, et M<sup>gr</sup> Joseph-Antoine-Ramin, Camérier Secret de Sa Sainteté, Curé de la Cathédrale de Monaco.

Par Ordonnance Souveraine du 16 du même mois, M. le Docteur Guillaume Coulon, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, a été promu au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles. (Chevalier du 20 septembre 1871.)

**NOUVELLES LOCALES**

Nos lecteurs ont vu, dans notre dernier numéro, que, par Ordonnance Princièrè, la fête de Notre Auguste Souverain est fixée désormais au 15 novembre. Cette date a été accueillie avec une grande satisfaction par nos concitoyens. C'est, en effet, l'époque de l'ouverture de la saison et, comme la Saint-Charles, la Saint-Albert inaugurerait brillamment les fêtes hivernales qui attirent chez nous l'aristocratie du monde entier.

Cette fête est celle de Saint-Albert (le grand), l'une des plus nobles figures du XIII<sup>e</sup> siècle.

Albert, né Comte de Bollstaedt, fit ses études à Pavie, à Bologne, et fut reçu docteur en Sorbonne à Paris, où il eut le plus brillant succès dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie. Il fut surnommé *le grand*, à cause de l'étendue de ses connaissances qui embrassait toutes les sciences cultivées de son temps et dont il avait poussé l'étude aussi loin qu'elle pouvait l'être alors.

Nos concitoyens ont accueilli, avec une faveur marquée, la nouvelle des distinctions honorifiques que le Prince vient d'accorder à l'éminent docteur Coulon, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, et à M<sup>gr</sup> Ramin, le vénérable curé de la Cathédrale de Monaco.

La promotion du premier au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles honore vingt-cinq années de services rendus à la science médicale et de soins dévoués prodigués aux pauvres malades.

Le Docteur était Chevalier de cet ordre depuis 1871.

Le Prince Charles III daignait lui témoigner son entière et très affectueuse confiance, et nous pouvons affirmer, avec certitude, qu'en remettant la croix d'Officier à cet homme de bien, Son Altesse Sérénissime vient de donner en même temps une véritable satisfaction à l'opinion publique.

Notre bonne population a été également heureuse d'apprendre que le Prince Albert I<sup>er</sup>, dont le cœur sait deviner, en toute occasion, les aspirations de ses fidèles sujets, a conféré la croix de Chevalier de Saint-Charles au digne prêtre qui se consacre avec tant d'abnégation, depuis vingt-cinq

ans, à soulager toutes les misères, à consoler toutes les afflictions.

La foule, en se portant spontanément, samedi soir, devant le presbytère de Monaco, précédée de la Société Philharmonique au grand complet, a voulu témoigner son respect filial à son vénéré pasteur, à son bienfaiteur, « au père des pauvres » comme elle l'a désigné dans ses acclamations. Elle a tenu à prouver enfin qu'il y a moins d'ingrats sur cette terre que les sceptiques ne le prétendent.

M. le Comte de Laugier-Villars, Conseiller d'Ambassade, est arrivé le 13 de ce mois au Palais de Monaco.

M. le Maire de Monaco a pris, le 12 de ce mois, un Arrêté ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — Tout vélocepede circulant dans la Principauté devra être muni d'un timbre ou d'une corne d'appel, à l'aide desquels la personne qui le monte sera tenue d'avertir les passants chaque fois qu'il sera utile de le faire pour éviter une rencontre, notamment au tournant et au croisement des rues.

ART. 2 — Tout vélocepede circulant durant la nuit devra porter à l'avant une lumière, lanterne ou falot, à l'instar des voitures.

ART. 3. — La circulation des vélocepedes est interdite dans les rues de Monaco-Ville et ne sera tolérée que sur les avenues Saint-Martin et des Pins, la place de la Visitation, la partie ouest de la place du Palais, dénommée promenade Sainte-Barbe, excepté, pour ce dernier endroit, pendant les fêtes publiques.

ART. 4. — Il est interdit aux vélocepedistes :

1<sup>o</sup> De faire des exercices d'apprentissage dans les rues de la Principauté. Ces exercices ne pourront avoir lieu que sur la place Sainte-Dévote, les dimanches et jours de fêtes exceptés, sur la place du Canton, sur la partie ouest de la place du Palais, appelée promenade Sainte-Barbe.

2<sup>o</sup> De couper ou d'arrêter les convois funèbres et autres cérémonies extérieures du culte, les cortèges officiels et les détachements de troupe ;

3<sup>o</sup> De marcher à une allure rapide et de lutter de vitesse dans les rues, places et avenues.

ART. 5 — Il leur est enjoint :

1<sup>o</sup> De prendre leur droite à l'approche de tout autre véhicule venant à leur rencontre ;

2<sup>o</sup> De ralentir leur marche au tournant et au croisement des rues ;

3<sup>o</sup> D'obtempérer aux injonctions qui leur seront faites par les agents de l'Autorité dans l'intérêt du bon ordre et de la libre circulation, et pour éviter les encombrements et les accidents.

ART. 6. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux articles 472, 475, 476, 477 et 479 du Code Pénal.

Une personne aussi modeste que charitable, et qui désire rester inconnue, vient d'envoyer un habillement complet pour toutes les enfants du nouvel orphelinat, ainsi que le costume spécial pour les cinq orphelines qui ont fait dernièrement leur première communion, à la cathédrale.

Puisse cet exemple de générosité être suivi par ceux qui s'intéressent à une œuvre éminemment charitable.

Jeudi 15 mai, jour de l'Ascension, la première communion a eu lieu au Collège Saint-Charles. M<sup>gr</sup> l'Evêque y a célébré la messe pour les élèves

du Collège et leurs parents. Sa Grandeur a adressé à l'assistance un discours empreint des sentiments que lui inspirait cette circonstance.

Les offices se sont prolongés, en diverses phases jusqu'au delà de deux heures, et M<sup>gr</sup> Guyotte, Vicaire Général, a prononcé également une allocution.

La même cérémonie a eu lieu, dimanche dernier, dans l'église paroissiale de Saint-Charles, au milieu d'une grande affluence de fidèles. La messe des communiantes a été dite à 7 heures et demie par M<sup>gr</sup> Guyotte, Vicaire Général. Aux vêpres, M<sup>gr</sup> l'Evêque et le R. P. Gardien, des Récollets de Monaco, ont prononcé des allocutions.

Les mauvais temps qui ont inauguré la semaine dernière ont causé d'assez graves dégâts aux propriétés voisines de la mer, dans la Principauté. Aux Bas-Moulins, le boulevard était inondé ; la Réserve, à la plage de Fontvieille, a eu ses cabines dévastées par les vagues et le parc envahi. Grâce au concours de la police et des voisins, on a pu atténuer les malheureux effets de cette tempête, qui eut pu occasionner de plus sérieux accidents à cause de l'heure tardive à laquelle elle s'est produite.

A Nice, la promenade des Anglais a été envahie par l'eau ; des bancs ont été emportés, les pelouses ravagées, les arbres tordus. De même sur le quai du Midi, où les vagues entraînent dans les habitations.

A Menton, mêmes dégâts.

A San Remo, la tempête a pris mardi des proportions effrayantes.

La jetée du port disparaissait sous la vague ; d'énormes pavés ont été emportés sur un parcours de plusieurs mètres : divers blocs ont été déplacés ou renversés à l'eau, et le musoir s'est sensiblement affaissé ; la *Sacra-Famiglia* a cassé ses amarres et s'est échouée sur la plage, arrachant dans sa course vertigineuse le grand mât et le bastingage de l'*Unione*. Deux autres navires ont eu de légères avaries. Le brick-goélette la *Trinité*, capitaine Antoni, du port de Centuri (Corse), a pu s'abriter sans accidents, le soir à 7 heures, au plus fort de la tourmente et de la pluie, après avoir lutté trois jours contre une mer démontée.

Différents solistes de l'orchestre du Casino, à fin d'engagement, ont déjà quitté Monte Carlo. Ce sont MM. Corsanego, violon ; Abbiate, violoncelle ; Franchi, contrebasse ; Chavanne, piston ; Bricoux, cor.

M. Arthur Steck a quitté dimanche la direction de l'orchestre. Comme l'été dernier, il sera remplacé dans la direction de l'orchestre par M. Frédéric Bonnaud.

Depuis jeudi dernier, les concerts quotidiens ont lieu sur la terrasse du Casino.

Divers journaux de Paris annoncent que M. Bias, le nouveau directeur du théâtre de Monte Carlo, vient de s'attacher M. Isnardon en double qualité d'artiste et de régisseur.

La jeune Eudoxie Pagnani, âgée de 7 ans, demeurant chez ses parents, épiciers, rue Caroline, 8, a déposé au Commissariat de police de la Condamine, un bracelet en or qu'elle a trouvé dans la rue. On ne peut que féliciter cette jeune fille d'avoir si bien rempli un devoir que trop de personnes méconnaissent.

On annonce la mort, à Bologne, du ténor Emilio Naudin que nous avons connu à Monaco, où il a habité la villa Arnold.

Ce fut Naudin qui, en 1865, créa, à Paris, le rôle de Vasco de Gama dans l'*Africaine*.

Depuis plusieurs années, il vivait très retiré et était atteint de paralysie générale.

Nous avons également le regret d'apprendre la mort de M. Aimé-Isidore Briguiboul, décédé le 13 de ce mois à Nice, en son domicile, 10, rue de la Paix. Il était dans sa 77<sup>e</sup> année.

M. Briguiboul, propriétaire à Monte Carlo, notamment de la villa Colombe que Méry a habitée, avait de très grandes relations dans le monde des lettres et des arts. Aimant notre pays, il a contribué, avec ces brillantes connaissances, à donner à notre pays la vogue qui s'est accentuée depuis à un si haut degré.

Les obsèques ont eu lieu jeudi à Notre-Dame de Nice, et sa dépouille mortelle a été inhumée, le même jour, dans un caveau que le défunt possédait au cimetière de Monaco.

Par suite d'un accident, le convoi funèbre qui devait arriver à Monaco à une heure, n'y est entré qu'à quatre heures. Entre Nice et Villefranche, les roues du corbillard s'étant échauffées, les essieux se gonflèrent et l'on dut retourner à Nice pour en chercher un autre.

Le neveu du défunt — artiste peintre qui a épousé M<sup>lle</sup> Arban — conduisait le deuil.

Les journaux de Bordeaux du 11 mai rendent compte des fêtes qui ont eu lieu en cette ville, à l'occasion de l'Exposition culinaire. Nous y voyons qu'un bouquet y a été offert par le premier groupe du jury à son président, M. Delpuget, « le sympathique et distingué consul de Son Altesse Sérénissime » à Bordeaux.

Au nombre des trente convives se trouvaient les consuls de Suède et de Norvège, de la République Argentine, des Etats-Unis, de Turquie et M. Teuly, le commissaire général de l'Exposition.

M. Alfred Gabrié se prépare à publier prochainement un nouveau volume de vers, sous ce titre : *Chants poétiques*. Ledit volume renfermera un petit poème dramatique, intitulé : *HÉRACLÈS, Scène de la vie d'Hercule (Fondation de Monaco)*.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

**Marseille.** — La Société des coureurs de Provence a décidé de faire une excursion maritime sur Nice, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte. Le bateau choisi pour cette traversée est l'*Événement*, de la Compagnie Morelli, qui partira de la Joliette, le samedi 24 mai, à 10 heures du soir. Le départ de Nice aura lieu le surlendemain lundi, à 5 heures du soir. Voilà ce qui s'appelle bien employer ses loisirs.

**Toulon.** — Le 14 mai, la ville de Toulon était en deuil. L'amiral Dupetit-Thouars, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée et du Levant, venait de mourir à 7 heures du matin.

Cette mort, que rien ne faisait prévoir, a jeté la consternation dans la population. L'amiral avait le jeudi précédent assisté au mariage de sa fille aînée avec M. Rocca d'Huyteza, lieutenant de vaisseau.

M. Abel-Nicolas-Georges-Henri Bergasse Dupetit-Thouars est né à Bordeaux-les-Rouches (Loiret) le 23 mars 1832. Il fut, en 1864, adopté par l'amiral Dupetit-Thouars qui a donné l'île de Tahiti à la France.

— La floriculture provençale sera en fête le dimanche 8 juin 1890. Le comité de l'exposition de Toulon a organisé pour cette date une grande exposition florale à laquelle se préparent activement les floriculteurs de Tou-

lon, Marseille, Hyères, Cannes, Saint-Raphaël, etc. La flore méditerranéenne enverra à Toulon ses plus merveilleux produits.

L'exposition comprendra des concours de bouquets à la main, bouquets de corsage, décorations en fleurs, de plantes et d'arbustes fleuris en pots ou caisses. Pour la décoration en fleurs, des petits pavillons seront installés et ornés par les concurrents qui se disputeront des prix de 500, 400, 300, 200 francs et des médailles de vermeil. Des prix de 100, 50, 30, 20 francs récompenseront les lauréats du concours de bouquets à la main. Les bouquets de corsage, qui servent si souvent de langage muet, recevront 130 francs de prix. Des massifs seront préparés pour recevoir les envois des concurrents qui seront libres d'apporter toutes les plantes possibles, soit isolément, soit en groupes, pourvu qu'elles soient fleuries, 500 francs de prix.

Le 8 juin, l'Exposition de Toulon ne sera qu'un vaste bouquet de fleurs aux plus fraîches couleurs, un bouquet de fleurs provençales, les plus belles du monde, et que les étrangers viendront en masse admirer.

**Cannes.** — Le grand-duc Georges de Russie est parti hier pour Paris. Il a été salué sur le quai de la gare par la grande-duchesse de Mecklembourg et le grand-duc Michel, qui passeront encore quelques jours ici.

**Nice.** — Une pluie torrentielle est tombée pendant toute la journée du lundi de la semaine dernière et dans la nuit du 12 au 13. Le Paillon est venu furieux charriant des troncs d'arbres arrachés sur son rivage. Lundi, vers 6 heures du soir, la mer a commencé à se démonter. D'énormes vagues venaient déferler sur les quais des Anglais et du Midi. Aucun accident à signaler. Le lendemain, le ciel était moins chargé, avec quelques éclaircies.

— Par décret publié à l'*Officiel*, l'exéquatur est accordé à M. Jules Letainturier, consul de la République du Paraguay, à Nice.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Le Champ de Mars, qui était, l'an dernier, au mois de mai, le centre de la vie parisienne, a eu, cette semaine, deux ou trois jours d'animation. Des milliers de voitures ont amené de jolies parisiennes et d'aimables parisiens au Salon des Dissidents, ouvert dans les galeries des Beaux-Arts de l'exposition universelle. On s'est disputé les tables dans les restaurants à l'heure du déjeuner. On s'est beaucoup bousculé et on a vu fort peu de tableaux.

L'aménagement général est charmant. Une fort heureuse innovation, c'est la création d'un salon de conversation, décoré de tapisseries des Gobelins, pourvu de sièges moelleux et commodes, ayant vue sur les jardins du Champ de Mars, dont M. Alphand a fait merveilleusement la toilette. Ce salon de conversation est, vers cinq heures du soir, le lieu de rendez-vous préféré : les femmes viennent y montrer leurs toilettes printanières, et on y cause gaiement par groupes sympathiques.

Moins de tableaux qu'au Salon officiel ; mais beaucoup de chefs-d'œuvre. Les peintres ont pu exposer un nombre de toiles non limité ; ils en ont profité pour nous faire revoir des choses déjà vues. C'est peut-être un abus, et il sera bon d'y remédier l'année prochaine. Les tableaux ne sont pas serrés les uns contre les autres comme au Salon officiel. Ils sont placés sur des murs tendus d'étoffe rouge, qui les fait valoir, et sont suffisamment séparés. Des tapis de sparterie forment chemin sous les pieds des visiteurs. Les organisateurs méritent des compliments.

Le salon de conversation a permis de montrer certaines œuvres décoratives dans le cadre qui leur convient. C'est là qu'on voit des plafonds de M. Albert Besnard et de M. P. V. Galland. Dans la salle voisine, resplendit un immense panneau de M. Puvion de Chavannes, *Inter Artes et Naturam*. On y admire les Stevens, les Gervex, les Rixens, les Friant, les Montenard. Dans une salle parallèle, la foule s'arrête devant le superbe tableau de Jean Béraud, *Monte Carlo : rien ne va plus* ; devant les Billotte, les Boldini, les Cazin, les John Lewis Brown, les Duez, les Dubuffe, les Roll, les Roger-Jourdain. La salle voisine contient le superbe tableau de M. Meissonnier, *Jéna*. Deux huissiers en livrée ont peine à contenir la foule qui se précipite vers ce *clou* de l'exposition. Très peu de sculpteurs au Champ de Mars : rien ne vaut, pour faire valoir une statue, le magnifique hall du Palais de l'Industrie.

Paris, cette année, ira voir les deux Salons ; en serait-il de même les années suivantes ? Je ne saurais trop appeler l'attention des artistes sur les dangers de cette division en deux camps. Il pourrait arriver, comme je l'ai dit déjà, que l'Etat voulût reprendre la direction du Salon annuel, comme autrefois. Ce serait reve-

nir à d'anciens errements ; les artistes qui veulent être indépendants ne le seront que s'ils consentent à être unis. D'ailleurs, les dissidents ne pourront pas, chaque année, exposer chacun dix à douze tableaux, et l'année prochaine on pourrait être obligé de réserver une seule salle de la peinture et toutes les autres à la conversation.

Le monde diplomatique et le monde officiel font tous leurs efforts pour que le mois de mai soit brillant à Paris.

L'ambassadeur d'Autriche et la comtesse Hoyos ont pendu la crémaillère dans le palais qui a été légué par la duchesse de Galliera à l'empereur François Joseph pour que Sa Majesté Impériale et Royale en fit la demeure de son ambassade en France. La fête se composait d'un dîner offert au Président de la République et à M<sup>me</sup> Carnot, suivi d'un raout pendant lequel s'est fait entendre un excellent orchestre. La réception a eu lieu dans les salons du rez-de-chaussée, royalement meublés. Le vestibule était rempli de valets de pied, poudrés, en culotte courte, en livrée blanche à galons bleus. Il n'y a pas, dans le monde entier, une plus somptueuse résidence d'ambassadeur.

L'ambassadeur d'Espagne et M<sup>me</sup> Léon y Castillo ont également offert à M. le Président de la République et à M<sup>me</sup> Carnot un dîner de gala, suivi de réception. La table était ornée d'orchidées merveilleuses, les salons étaient décorés avec une rare élégance, et l'orchestre de Waldteufel a fait entendre des morceaux symphoniques.

L'ambassade d'Espagne a également donné un déjeuner en l'honneur de la reine Isabelle, qui va quitter Paris pour une dizaine de jours et se rendre en Angleterre où elle passera une semaine auprès de la Reine, au château de Windsor. La reine sera accompagnée du duc de Vista Hermosa et de la duchesse de Hajar.

M. Maurice Rouvier, ministre des finances, a offert un grand dîner aux membres de la commission du budget de la Chambre et de la commission des finances du Sénat. Après le dîner, grande réception, avec comédie et musique, où l'on a applaudi M<sup>mes</sup> Lépine, Samary, Rachel Roger, Ludwig ; MM. Talazac, Coquelin cadet, Taffanel, Delsart, Widor, Gibert et Philipp.

La plus belle fête de la saison a été, sans contredit, le bal donné lundi par la princesse de Léon. Cent cinquante jeunes femmes poudrées, en costumes Louis XV et Louis XVI ; trois cents cavaliers en habit rouge. Le menuet a été dansé par huit couples : princesse de Léon, princesse de Broglie, comtesse de Gramont d'Aster, comtesse de Pracomtal, comtesse de Kersaint, comtesse Costa de Beauregard, comtesse des Garets, comtesse François de Gontaut ; comte de Narbonne-Lara, André Pastré, de Villamil, comte de Mieulle, prince de Lucinge, comte de Mornay, comte d'Amilly, comte de Uribarren, tous en costume des troupes de marine sous Louis XV : habit blanc à revers rouges, gilet, culotte et bas rouges, tricorne noir. Les costumes des danseuses évoquaient les souvenirs de Versailles et de Trianon. Vers une heure, entrée de douze dominos blancs, masqués. Vers deux heures, cotillon conduit par le comte de Caraman et la princesse de Léon. Ensuite souper par petites tables.

Très beau bal chez les baronnes Arthur et Fernand de Schiekler ; le cotillon conduit par le baron de Dampierre et M<sup>lle</sup> de Schiekler. Bal également chez M<sup>mes</sup> Auguste et Charles Balsan, dans leur bel hôtel de la rue de la Baume, dont elles faisaient les honneurs assistées de leurs filles la vicomtesse Excelmans, M<sup>me</sup> de la Selle et M<sup>les</sup> Balsan. Bals chez M<sup>me</sup> Paul Fould, M<sup>me</sup> Etcheverry, la comtesse d'Arjuzon, la comtesse Vitali, M<sup>me</sup> Delamarre-Didot, M<sup>me</sup> Hoskier, M<sup>me</sup> Nachet, la comtesse Cahen d'Anvers, la comtesse d'Alsace, la marquise de Jouanet, la princesse Joachim Murat, M<sup>me</sup> de Villers, etc.

La comtesse R. de la Roche-Aymon a donné une élégante matinée dans son hôtel de la rue de Lille. Matinées également chez M<sup>me</sup> Galline, la comtesse de Riancey, M<sup>me</sup> Oscar de Vallée.

Soirées musicales nombreuses. Chez la baronne de Pommereul, on a entendu M<sup>lle</sup> Galitzine, M. Gresse, la petite Naudin. Chez la duchesse de Gramont on a applaudi M<sup>me</sup> Rose Caron, qui vient d'être réengagée à l'Opéra où elle créera *Salambô* l'hiver prochain. Chez la comtesse de Greffulhe, à la demande générale, reprise des projections magiques, spectacle féerique dont les paroles sont de M. Depret, la musique du baron de La Tombelle, les décors de M. de Callias. Chez la marquise de Barbentane, musique gaie. On avait prévenu de ne pas amener les jeunes filles. Deux chanteurs comiques, M. Gibert et M. Dimitri ont été fort goûtés. chez M. Diemer, la com-

tesse de Guerne a chanté en grande artiste. M<sup>me</sup> Conneau, MM. White, Gille, Staub et Risler ont été fort applaudis.

L'Opéra-Comique nous a donné un opéra de M. Benjamin Godard, *Dante*, qui est discuté. Le livret est peu intéressant; mais il y a de jolis morceaux dans la partition. M. Gibert a été excellent: c'est un ténor de grand avenir. M<sup>lle</sup> Simonnet n'est pas à la hauteur de son rôle. M<sup>lle</sup> Nardi a eu un réel succès.

Aux Variétés, bonne reprise de la *Grande-Duchesse de Gérolstein* avec Dupuis, Baron et Jeanne Granier qui s'est surpassée.

L'Ambigu a eu le bon esprit de s'approprier un grand succès des Bouffes-du-Nord, *Devant l'ennemi*, drame de M. Paul Charton, très bien monté et très bien interprété par MM. Montal, Gravier, Pouctal, M<sup>mes</sup> Honorine, Descorval et Maria Laure.

DANGEAU.

## FAITS DIVERS

C'est le 10 mai 1693, que Louis XIV institua l'ordre de Saint-Louis, dont la croix, portant l'effigie du roi, devait récompenser les services militaires sans aucune condition de naissance. Le nombre des chevaliers de Saint-Louis n'était pas limité. Des pensions étaient attachées à cette décoration.

La création de l'ordre de Saint-Louis fut accueillie avec une faveur générale.

En créant l'ordre de Saint-Louis pour les officiers les plus méritants, Louis XIV n'oublia pas les simples soldats et les marins. Il institua, pour ceux d'entre eux qui se distinguaient d'une manière spéciale, une large plaque ovale recouverte de drap rouge, entourée d'un liséré en drap bleu et au centre de laquelle était brodée une épée flamboyante.

La saison de pêche de la morue aux Lofoden (Norvège) vient de prendre fin. Trente millions de poissons ont été pris, et l'on croit que jamais il n'y en a eu d'aussi fructueuse; on estime qu'elle produira au total une somme de 7,250,000 couronnes.

Le nombre des pêcheurs qui ont pris part à cette campagne est de 30,324 hommes. Chaque pêcheur recevrait donc une somme de 240 couronnes.

Pour connaître le bénéfice net qui revient à chacun, il convient de déduire 170 couronnes pour frais de nourriture, de bateaux, de filets, etc., et l'on voit que pour un travail aussi périlleux et qui dure une centaine de jours le pêcheur ne touche pas plus de 100 à 112 fr. 50.

On vient de prendre, en Russie, à l'égard des falsificateurs des substances alimentaires et des vendeurs de comestibles nuisibles à la santé, des mesures sévères. Les amendes infligées pour ces délits seront désormais de 1,200 francs, remplaçables par un emprisonnement de trois mois. Ces peines seront doublées en cas de récidive, et la seconde récidive entraînera la déchéance des droits civils et politiques.

## VARIÉTÉS

### Le Nouveau-Monde

RELATION DE VOYAGE ADRESSÉE PAR ALBÉRIC VESPUCE  
A LAURENT DE MÉDICIS

En 1859, dans une vente célèbre qui eut lieu à Londres, vente de livres rares, on remarqua surtout une plaquette ayant pour titre: *Mundus novus*.

C'était la première relation publiée sur le Nouveau-Monde au moment de sa découverte. Le texte est imprimé en caractères gothiques mal fondus et peu nets. Cet opuscule est dû à la plume d'Albéric Vesputius dont le nom est généralement traduit par *Améric Vespuce*.

Ce hardi navigateur, on le sait, marchant sur les traces de Christophe Colomb, aborda le 7 août 1501 sur le continent américain. De bonne foi il crut être le premier dont les vaisseaux eussent touché cette terre inconnue.

L'erreur était facile et surtout excusable: Colomb avait principalement visité les îles formant le groupe des Antilles, et ce n'est qu'à son second voyage en 1497, seulement, qu'il cotoya le continent de l'embouchure de l'Orénoque, au cap *Gracias a Dios*. Or, les détails des premiers voyages de Colomb n'avaient point été publiés, le roi d'Espagne ayant voulu garder pour lui seul les résultats de cette expédition faite à ses frais. De plus Vespuce avait pris terre dans des contrées fort éloignées de celles visitées par son devancier.

Il crut donc honnêtement avoir découvert le Nouveau-Monde, et le récit de son voyage fut écrit à son retour et envoyé à son maître et seigneur Pierre-Laurent de Médicis, duc de Florence.

Personne ne savait alors — ou presque personne — que Christophe Colomb avait abordé sur le continent et que Cabral, poussé par des vents contraires et des vents

inconnus, avait atterri en 1500 sur les côtes orientales, c'est-à-dire dans les contrées qui forment le Brésil. On persistait à regarder ces terres nouvelles comme des dépendances des Grandes-Indes. Vespuce fut le premier à affirmer sa découverte et à la publier. C'est cette initiative qui lui a valu l'honneur de donner son nom à l'Amérique.

La plaquette qui nous occupe est donc le premier récit écrit pour dépeindre le Nouveau-Monde, et ce récit est des plus curieux au triple point de vue de la production animale et végétale, des mœurs des habitants et de l'astronomie.

Ecrit en italien, cette relation fut traduite en latin; le texte latin fut imprimé à Paris par Gilles de Gourmont vers 1507, on le suppose du moins, car, suivant l'usage de l'époque, elle ne porte aucune date. Nous savons néanmoins que Gilles de Gourmont a exercé son industrie de 1507 à 1533. D'autre part, la lettre adressée à Laurent de Médicis par Albéric Vespuce au retour de son premier voyage est de la fin de 1501.

Quand le *Mundus novus* parut, en 1859 sur le catalogue de la vente dont il est parlé plus haut, il attira l'attention des savants. L'exemplaire fut adjugé au prix de 800 francs, bien qu'il n'eût que 16 pages petit in-8°.

Longtemps l'on a cru cet exemplaire unique, et personne n'y songeait plus, quand, en 1872, un procès apprit aux bibliophiles que la bibliothèque de Troyes, — si riche en éditions précieuses — avait en double la plaquette révélée à Londres.

C'est à Troyes qu'un de nos confrères, M. A. Mazenc, rédacteur en chef d'un journal conservateur du département de l'Aube, put prendre copie du texte latin du *Mundus novus* et en entreprit la traduction malgré la difficulté, d'abord de la mauvaise impression de l'ouvrage ensuite des abréviations latines usitées au moyen âge. Il dut aussi supprimer certains passages par trop réalistes concernant les mœurs des populations primitives dépeintes par Vespuce.

Nous avons eu jadis à Troyes la traduction que M. Mazenc avait faite, et nous la reproduisons ici. Les lecteurs du *Journal de Monaco* prendront avec intérêt, nous l'espérons, connaissance du tableau des mœurs américaines à l'époque où le contact des Européens ne les avait pas encore modifiées; et des descriptions astronomiques de l'auteur. Sur ce second point, ils n'oublieront pas que Vespuce vivait en 1501 et que le système planétaire de Copernic n'avait pas encore pris la place de celui de Ptolémée, pourtant on sent que la vérité était dans l'air, qu'elle ne tarderait pas à s'affirmer.

Et maintenant cédon la place à M. Mazenc, ou plutôt à Vespuce lui-même.

### LE NOUVEAU-MONDE

*Etude sur la nature, les mœurs, usages et nations du Nouveau-Monde découvert, il y a peu d'années, aux frais du sérénissime roi de Portugal.*  
Albéric Vespuce présente ses nombreuses salutations à Pierre-Laurent de Médicis.

Je vous ai déjà entretenu de ces nouvelles contrées, qu'avec l'aide de la flotte, de l'argent et de l'autorité du sérénissime roi de Portugal, nous avons cherchées et nous avons trouvées, contrées qu'il est permis d'appeler le Nouveau-Monde.

Nos ancêtres n'ont eu aucune connaissance de ces régions et elles sont chose nouvelle pour tous ceux qui en entendront parler. Cette découverte contredit l'opinion de nos anciens, car la plupart affirmaient énergiquement que, dans les régions noires, vers le midi, il n'existait pas de continent, mais simplement la mer que l'on nomme Atlantique; et si quelques-uns admettaient l'existence possible d'une terre, ils prouvaient, par mille raisons, qu'elle était inhabitable. Mais mon dernier voyage a prouvé que cette opinion était fautive et entièrement contraire à la vérité, car j'ai découvert un continent habité par des populations et des animaux plus nombreux que ceux de l'Europe, de l'Asie ou de l'Afrique. De plus, l'air y est plus tempéré et plus agréable que dans n'importe quelle région connue de nous, comme vous le verrez plus loin. Je me bornerai à décrire succinctement les choses capitales, celles qui m'ont paru dignes d'être rapportées.

Par un temps magnifique, le quatorzième jour du mois de mai 1501, sur l'ordre du roi dont j'ai déjà parlé, nous quittâmes, avec trois navires, le port de Lisbonne et nous nous dirigeâmes vers le midi pour y chercher de nouvelles régions. Notre navigation dans les contrées méridionales dura vingt mois, sans interruption.

Nous dirigeâmes d'abord notre course vers les îles Fortunées, du moins on les nommait ainsi autrefois, car aujourd'hui elles s'appellent les îles des Grandes-Canaries. Elles sont situées sous un climat insalubre et sur les confins des terres habitables de l'Occident. De là nous parcourûmes, par l'Océan, tout le littoral de l'A-

frique et des contrées formant l'Ethiopie, jusqu'au promontoire éthiopien; du moins il est désigné sous ce nom par Ptolémée, car nous le nommons aujourd'hui le Cap-Vert, tandis que les Ethiopiens l'appellent Géshegice (*sic*).

Cette région est située à 14 degrés en dedans de la zone torride, à partir de la ligne équinoxiale et vers le nord. La contrée est habitée par des nations et des peuples noirs. Ayant repris des forces dans ce pays et nous étant munis des choses nécessaires à notre navigation, nous levâmes les ancres, nous déployâmes nos voiles au vent et nous reprîmes notre route à travers l'Océan, nous dirigeant vers le pôle antarctique; peu après, nous inclinâmes vers l'Occident, poussés par le vent qu'on appelle Vulturne. Du jour où nous avions quitté le promontoire dont j'ai parlé, nous avons navigué l'espace de deux mois et trois jours sans qu'aucune terre se montrât à nos yeux; quand nous fîmes bien loin, au milieu de cette vaste étendue de mer, quels dangers de naufrage nous assaillirent! que de souffrances corporelles nous avons supportées! à quelles inquiétudes nous avons été en butte! Pour tout vous faire comprendre d'un mot, je vous dirai que sur soixante-sept jours que notre navigation a duré sans interruption, pendant quarante-quatre nous avons eu la pluie, le tonnerre et la tempête. Le temps était si obscur que, le jour, nous n'apercevions jamais le soleil, ni la nuit la clarté sereine du ciel.

Ces circonstances nous inspirèrent une telle crainte, que déjà nous avions perdu tout espoir de salut Au milieu de tant et de si grands tourments, il plut au très-haut Maître du ciel de montrer à nos yeux un continent, de nouvelles régions et un monde inconnu. A cet aspect, notre joie fut aussi grande que peut le supposer quiconque a l'habitude de trouver son salut, au milieu des calamités et des coups de la fortune adverse.

(A suivre)

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire et défenseur  
2, rue du Tribunal, Monaco

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE  
PAR SUITE DE SURENCHÈRE

Il sera procédé, le trois juin mil huit cent quatre-vingt-dix, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur,

### En deux lots

de deux villas en forme de chalet, sises à Monaco, au quartier de la Rousse, dites:

### Villa PAUL et villa ANITA

élevées chacune de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, avec parterre.

Ensemble les meubles et objets mobiliers les garnissant.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

### Premier lot. — VILLA PAUL

Cette villa, qui se compose d'un corps de bâtiment en forme de chalet, avec parterre au levant, au midi et au couchant, est construite sur terre-plein et mur de revêtement en pierres, à la hauteur de cinq mètres environ du sol, ayant son entrée principale sur l'ancienne route, formant le chemin de servitude, par un portail en fer.

La construction est formée d'un rez-de-chaussée élevé sur sous-sol de deux étages.

Le rez-de-chaussée, où se trouve la porte d'entrée, au levant, avec perron, surélevé de cinq marches et marquise, est percé de deux fenêtres, ainsi qu'au midi, à l'ouest et au nord, où se trouve une pompe en fonte avec sa manivelle pour puiser l'eau d'une citerne y existante.

On descend de la salle à manger, située au rez-de-chaussée et au midi dans le jardin, par une ouverture avec perron surélevé de cinq marches.

Le premier étage, avec avant-corps au midi, et balcon ayant vue sur le vallon de la Rousse et la mer, est percé de trois fenêtres de chaque côté.

Le deuxième étage n'a qu'une seule ouverture de chaque côté.

La toiture est en briques avec traverses en bois adossées en forme de A de tous côtés.

Le parterre ou jardin entourant la villa, sauf du côté du nord, est complanté de divers arbustes.

Cet immeuble est desservi par un escalier distinct et séparé de la villa Anita ci-après; une haute palissade en fer longe les deux escaliers et sert de séparation aux deux villas. Il est entouré de tous côtés, sauf du côté du nord, d'une balustrade à la hauteur d'un mètre environ du sol et reliée par des pilastres en maçonnerie placés de distance en distance.

Dans son ensemble, il confronte: à l'est, à la villa Anita, dont il va être parlé; au midi, à l'ancienne

route; à l'ouest, à la propriété Joseph Aureglia; au nord, à un passage de servitude privé.

**Deuxième lot. — VILLA ANITA**

Cette villa, de construction entièrement symétrique à la précédente, se compose, comme la villa Paul, d'un corps de bâtiment en forme de chalet avec parterre construite sur terre-plein, revêtue d'un mur en pierres, à la hauteur de cinq mètres environ du sol; elle a également son entrée principale, par un portail en fer, sur l'ancienne route, formant le chemin de servitude; elle est formée d'un rez-de-chaussée élevé sur sous-sol et de deux étages.

Le rez de chaussée, où se trouve la porte d'entrée, au couchant, au haut d'un perron surélevé de cinq marches, et orné d'une marquise, est percé de deux fenêtres de tous côtés.

Le premier étage, formant avant-corps, au midi, avec balcon, d'où la vue s'étend sur le vallon de la Rousse et la mer, est percé de trois fenêtres à chaque façade.

Le deuxième étage n'a qu'une seule ouverture de chaque côté.

La toiture est également en briques avec traverses en bois en forme de A renversé, de tous côtés.

Le jardin qui entoure la villa, sauf du côté du nord, où se trouvent deux volières adossées au rocher, est complanté de divers arbustes, plantes et fleurs, tels que: orangers, lauriers, bananiers, rosiers et violettes.

La villa, où sont installés une sonnerie électrique, l'eau et le gaz, est desservie par un escalier distinct et séparé de la villa Paul.

Elle est entourée de tous côtés, sauf du côté du nord, d'une balustrade à la hauteur d'un mètre environ du sol, reliée par des pilastres en maçonnerie placés de distance en distance, avec pots de fleurs au dessus.

Elle confronte: à l'est, à la propriété de la Villa Pauline; du midi, à l'avenue Carlotta et à l'ancienne route; de l'ouest, à la villa Paul, susdésignée, et du nord, à un passage de servitude privé.

Cet immeuble, ainsi que le précédent, font l'objet d'un article unique au cadastre de la Principauté, où ils figurent sous le numéro deux cent trente-un de la section E, sans indication de contenance.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Jean IMPERTI, employé à l'établissement des Bains de Mer de Monaco, et de la dame Victorine ANSALDI, son épouse, sans profession, demeurant ensemble à Monaco, celle-ci, de son mari, dûment assistée et autorisée, ayant M<sup>e</sup> VALENTIN pour défenseur, en l'étude duquel ils ont élu domicile, 2, rue du Tribunal, audit Monaco, lequel, M<sup>e</sup> Valentin occupe pour eux en la présente poursuite.

Sur: 1<sup>o</sup> la demoiselle Maria-Lucrecia DE RIVAS, célibataire, majeure, demeurant à Londres (Angleterre); 2<sup>o</sup> le sieur José-Cirilo DE RIVAS, sans profession connue, demeurant à New-York (Etats-Unis d'Amérique); 3<sup>o</sup> les demoiselles Maria-Florencia et Maria de los Dolores, sœurs DE RIVAS, filles mineures de Ramon DE RIVAS, décédé, placées sous la tutelle du sieur Ricardo ACOSTA, demeurant à New-York; 4<sup>o</sup> le sieur Fausto et la demoiselle Elena, frère et sœur DE RIVAS, enfants mineurs de Manuel DE RIVAS, décédé, placés sous la tutelle des sieurs Frédéric-René COUDERT et Charles COUDERT, demeurant à New-York, tous les susnommés pris en leur qualité d'héritiers d'Anna RIVAS DE HERQUÈS, décédée, épouse de Robustiano HERQUÈS; 5<sup>o</sup> la dame Louisa HERQUÈS Y NAVAS, sans profession, demeurant à Madrid (Espagne), épouse du sieur Gregorio-Martinez SERRANO; 6<sup>o</sup> et ce dernier, comme mari, duquel elle est séparée de fait depuis plusieurs années et dont le domicile est inconnu, pour tous les effets de droit.

Habile, ladite dame, à se dire et porter comme seule et unique héritière de Robustiano HERQUÈS, son frère décédé.

Par procès-verbal de Marcellin MARS, huissier à Monaco, en date du vingt-neuf janvier dernier, enregistré, visé le même jour et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Monaco, le quinze février suivant, volume un, numéro quarante-un.

Et le mobilier garnissant les deux villas a été saisi par procès-verbal dudit huissier, en date des vingt et vingt-deux janvier écoulé, dûment enregistré et signifié.

Par jugement en date du six mai courant, enregistré, lesdites villas ont été adjugées au sieur Auguste GRAS, propriétaire, demeurant à Marseille, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude du défenseur poursuivant, moyennant le prix de trente-deux mille six cents francs pour la villa Paul et de trente-sept mille six cents francs pour la villa Anita, mais une surenchère du sixième a été formée, savoir: par le sieur André-Michel GOBIN, dit Adrien, ingénieur en chef des ponts et chaussées, demeurant à Lyon, sur la villa Paul; et par le sieur Jules-Charles TOUZET, architecte, demeurant à Monaco, sur la villa Anita, suivant actes du greffe, en date du quatorze mai courant, enregistrés, et dénoncés par exploit de Bertrand, huissier, en date du dix-sept dudit mois, aussi enregistrés:

- 1<sup>o</sup> Au sieur Auguste GRAS, adjudicataire;
- 2<sup>o</sup> Aux époux Jean IMPERTI, poursuivants;
- 3<sup>o</sup> Et aux héritiers des de cujus Robustiano HERQUÈS, partie saisie.

Tous susnommés, qualifiés et domiciliés. En conséquence, il sera, à la requête desdits époux IMPERTI, procédé à la nouvelle adjudication des deux villas dont s'agit, en deux lots, savoir:

1<sup>er</sup> lot, comprenant la villa Paul et son mobilier, sur la mise à prix de trente-huit mille trente-trois francs trente-trois centimes, ci. . . . . **38,033 fr. 33 cent.**

2<sup>e</sup> lot, comprenant la villa Anita, également avec son mobilier, sur la mise à prix de quarante-trois mille huit cent soixante-six francs soixante-six centimes ci. . . . . **43,866 fr. 66 cent.**

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du 3 mars 1865,

que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, défenseur des poursuivants, à Monaco, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix.

L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix, folio 85 verso, case 2. Reçu un franc.

Signé: BERTONI.

**TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO**

**AVIS**

Les créanciers du sieur Louis SPELLA, maître d'hôtel, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, devant le syndic pour lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés à l'étranger, le délai ci-dessus sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances aura lieu dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le vingt-quatre juin, jour de mardi, à deux heures et demie de relevée.

Monaco, le 19 mai 1890.

Pour le Greffier en chef:  
A. Cioco, C.-G.

**CATHÉDRALE DE MONACO**

Samedi 24 mai 1890

**VIGILE DE LA PENTECOTE**

8 h. du matin. — Bénédiction des Fonts Baptismaux.  
3 h. de l'après-midi — Premières Vêpres de la Pentecôte présidées par Sa Grandeur M<sup>gr</sup> l'Evêque.

Dimanche 25 mai

**SOLENNITÉ DE LA PENTECOTE**

10 h. du matin. — Grand'Messe Pontificale.  
3 h. de l'après-midi — Vêpres Pontificales, Sermon, Salut solennel du Très Saint Sacrement par M<sup>gr</sup> l'Evêque.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables: Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 12 au 18 mai 1890

Menton, SAINT-TROPEZ, CANNES, SAINT-TROPEZ	Yacht à vap.					passagers.
	9 h. mat.	12 h. midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	
MENTON, SAINT-TROPEZ	13	14	15	16	17	18
SAINT-TROPEZ	14	15	16	17	18	19
CANNES	15	16	17	18	19	20
SAINT-TROPEZ	16	17	18	19	20	21

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)**

M	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	12 h. midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	12 h. midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
13	750.6	750.8	751.4	751.5	752.3	14.2	17.2	16.4	18.2	15.4	82	S O modéré	Couvert		
14	54.5	57.2	58.3	59.2	60.9	14.6	16.2	16.8	17.2	15.2	83	S E S O léger	Couvert, nuageux		
15	63.8	63.9	63.6	63.1	63.8	15.2	18.2	18.8	17.4	16.2	80	Calme	Un peu nuageux, beau		
16	64.2	63.1	62.7	61.2	60.8	14.2	17.8	18.8	18.2	17.2	83	Id.	Beau		
17	59.3	58.9	58.2	57.7	58.1	15.4	19.7	20.2	19.2	17.5	75	Id.	Nuageux, pluie		
18	58.2	57.9	58.1	57.8	58.3	16.2	19.4	19.2	18.3	17.2	76	S E léger	Nuageux		
19	58.8	59.4	59.6	59.3	59.8	15.6	17.6	17.4	17.2	16.8	85	Calme S E léger	Nuageux, pluie		
DATES		13	14	15	16	17	18	19							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	17.3	18.2	19.2	20.2	20.5	19.8	18.5						
		Minima	12.5	13.2	12.5	13.7	14.3	14.2	13.7						

Pluie tombée: 5<sup>mm</sup>

Départs du 12 au 18 mai

NICE, SAINT-TROPEZ, CANNES, SAINT-TROPEZ	Yacht à vap.	passagers.
NICE, SAINT-TROPEZ	b. Teresa, fr., c. Zirio,	sur lest.
ID.	b. Elisa, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Saint-Louis, fr., c. Darbera,	id.
CANNES, ID.	b. Six-Sœurs, fr., c. Bertin,	id.
SAINT-TROPEZ, ID.	b. Louise-Auguste, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Jeune-Baptistin, fr., c. Laurent,	id.

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

**L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO POUR 1890**

**MONACO ET SES PRINCES**

Par H. Métivier

Deuxième édition — 2 vol. in-8° — Prix: 6 francs

**CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE**

**CODE DE COMMERCE**

**CODE CIVIL — CODE PÉNAL**

**Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique**

**LA RÉSERVE**

située sur la plage du Canton, à Monaco

**RESTAURANT PARC AUX HUITRES**

Tenu par LE NEN

LANGOUSTES, BOULLABAISSE, COQUILLAGES  
DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets ouverts la nuit

**BAZAR**

**MAISON MODÈLE**

F. FARALDO ET C<sup>e</sup>

MONTE CARLO

Articles de luxe et d'utilité

MAISON RECOMMANDÉE AUX FAMILLES ÉTRANGÈRES  
SPECIALITÉ D'ARTICLES DE VOYAGES

On parle toutes les langues

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions.  
S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condamine.

**A VENDRE A MONTE CARLO**

**HOTEL DES COLONIES**

(Immeuble)

S'adresser à M<sup>me</sup> ERHARD, 4, rue de Russie, Nice  
(précédemment 9, rue d'Italie)

**TERRAIN A VENDRE**

(220 mètres)

QUARTIER DE CASTELLERETTO

S'adresser à M. VALENTIN, Notaire

Imprimerie de Monaco — 1890